



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-09-1-05) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absent(e)s** : Mme MARTIN Elsa .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des effectifs adopté par l'assemblée délibérante le 27 juin 2018 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des objectifs municipaux ;

Après avis de la commission Administration municipale, Ressources humaines, Technologies de l'information et Affaires patriotiques du 21 septembre 2018,

## D É L I B È R E

*à la majorité (2 abstention(s) : MMe COMBE, POMMIER,)*,

ARTICLE I : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau Effectifs ville						
Grade ou emplois	Ca t.	Ancien effectif budgétaire	Créatio n	Suppressio n	Nouvel effectif budgétaire	dont temps non comple t
<b>EMPLOIS AUTRES</b>						
Directeur général des services	A	1			1	
Directeur général adjoint des services	A	4			4	
Chargé de communication	A	0			0	
Collaborateur de cabinet	A	3			3	
Directeur de la communication	A	1			1	
<b>sous total emplois autres</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180926-lmc1H5550H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018  
Date de Publication : 28/09/2018

Administrateur hors classe	A	0			0	
Administrateur	A	0			0	
Attaché hors classe	A	0			0	
Directeur territorial (en voie d'extinction)	A	4			4	
Attaché principal	A	11			11	
Attaché	A	30			30	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	9			9	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	9			9	
Rédacteur	B	36	1		37	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	31			31	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	52		1	51	
Adjoint administratif	C	37	1		38	1
<b>sous total filière administrative</b>		<b>219</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>220</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Directeur général des services techniques	A	1			1	
Ingénieur général	A	1			1	
Ingénieur en chef hors classe	A	0			0	
Ingénieur en chef	A	1			1	
Ingénieur hors classe	A	0			0	
Ingénieur principal	A	10			10	1
Ingénieur	A	6			6	
Technicien principal de 1ère classe	B	6			6	
Technicien principal de 2ème classe	B	5	1		6	
Technicien	B	4		1	3	
Agent de maîtrise principal	C	32			32	
Agent de maîtrise	C	16	3		19	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	33		2	31	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	121		1	120	
Adjoint technique	C	123		1	122	2
<b>sous total filière technique</b>		<b>359</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>358</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Conseiller supérieur socio-éducatif	A	0			0	
Conseiller socio-éducatif	A	1			1	
Assistant socio-éducatif principal	B	5			5	
Assistant socio-éducatif	B	3			3	2
Educateur principal de jeunes enfants	B	17			17	
Educateur de jeunes enfants	B	9	1		10	
Agent social principal de 1ère classe	C	5			5	
Agent social principal de 2ème classe	C	30			30	
Agent social	C	19			19	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	14			14	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	21			21	
<b>sous total filière sociale</b>		<b>124</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180926-lmc1H5550H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018  
Date de Publication : 28/09/2018

Conseiller principal des activités physiques et sportives	A	0			0	
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1			1	
Educateur principal de 1ère classe des activités physiques et sportives	B	0			0	
Educateur principal de 2ème classe des activités physiques et sportives	B	0			0	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1			1	
<b>sous total filière sportive</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
Cadre de santé infirmier (en voie d'extinction)	A	3			3	
Cadre sup de santé	A	1			1	
Cadre de santé de 1ère classe	A	1			1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	0			0	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	6			6	
Infirmier en soins généraux de cl sup	A	2			2	
Infirmier en soins généraux de cl normal	A	3			3	
Infirmier de classe sup	B	0			0	
Infirmier de classe de classe normale (en voie d'extinction)	B	0			0	
Puéricultrice hors classe	A	2			2	
Puéricultrice de cl sup	A	2			2	
Puéricultrice de cl normale	A	3			3	
Puéricultrice cadre sup de santé (en voie d'extinct)	A	2			2	
Puéricultrice cadre de santé (en voie d'extinct)	A	1			1	
Technicien paramédical de cl sup	B	1			1	
Technicien paramédical cl normale	B	0			0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	14			14	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	9			9	
Auxiliaire de puériculture	C	76			76	
<b>sous total filière médico-sociale</b>		<b>126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Conservateur du patrimoine	A	0			0	
Conservateur en chef	A	0			0	
Conservateur en chef des bibliothèques	A	1			1	
Attaché de conservation principal du patrimoine	A	2			2	
Attaché de conservation du patrimoine	A	2			2	
Bibliothécaire principale	A	1			1	
Bibliothécaire	A	2			2	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	9			9	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	9			9	

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180926-lmc1H5550H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018  
Date de Publication : 28/09/2018

Assistant de conservation	B	2			2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3			3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3			3	
Adjoint du patrimoine	C	1			1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	A	1			1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat	A	0			0	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7			7	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	14			14	11
Assistant d'enseignement art. pal 1ère classe	B	16			16	9
Assistant d'enseignement art. pal 2ème classe	B	12		2	10	11
Assistant d'enseignement artistique	B	5	2		7	4
<b>sous total filière culturelle</b>		<b>90</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>90</b>	<b>35</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur principal de 1ère classe	B	2			2	
Animateur principal de 2ème classe	B	1			1	
Animateur	B	1		1	0	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	0			0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3			3	
Adjoint d'animation	C	1			1	
<b>sous total filière animation</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE</b>						
Directeur de police municipale	A	1			1	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	0			0	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1			1	
Chef de service de police municipale	B	0			0	
Chef de police municipale (en voie d'extinction)	C	2			2	
Brigadier chef principal	C	4			4	
Gariden - Brigadier	C	12			12	
<b>sous total filière police</b>		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>EMPLOIS NON CITES</b>						
Animateur Passeport loisirs	C	4			4	
Contrat Unique d'insertion	C	1			1	
Apprentis	C	15			15	
Apprentis	B	1			1	
Assistants maternelles	C	40			40	
Directeur de régie	A	1			1	1
Placier		2			2	2
Emplois besoin occasionnel	A	2			2	
Emplois besoin occasionnel	B	2			2	
Emplois besoin occasionnel	C	12			12	
Emplois besoin saisonnier	C	30			30	

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180926-lmc1H5550H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018  
Date de Publication : 28/09/2018

<b>sous total emplois non cités</b>		<b>110</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	--	------------	----------	----------	------------	----------

<b>RECAPITULATIF</b>						
Emplois autres		9	0	0	9	0
Filière administrative		219	2	1	220	1
Filière technique		359	4	5	358	3
Filière sociale		124	1	0	125	2
Filière sportive		2	0	0	2	0
Filière médico-sociale		126	0	0	126	0
Filière culturelle		90	2	2	90	35
Filière animation		8	0	1	7	0
Filière police municipale		20	0	0	20	0
<b>Sous total filières</b>		<b>957</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>957</b>	<b>41</b>
Emplois non cités		110	0	0	110	3
<b>Total général</b>		<b>1 067</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>1 067</b>	<b>44</b>

ARTICLE II : Les emplois de catégorie A comptabilisés à l'article I, n'ayant pu être pourvus par un fonctionnaire et pour lesquels les besoins de service ou la nature des missions le justifient, sont pourvus par des agents non titulaires au titre de l'article 3-3 de la n°84-53 du 26 janvier 1984. Ces emplois sont les suivants :

EMPLOIS POURVUS PAR DES NONS TITULAIRES DE CATEGORIES A	GRADE	REMUNERATION MAXIMALE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Directeur de la communication	Directeur	IB 999 / IM 808
Conseiller en gestion	Attaché	IB 810 / IM 664
DGA jeunesse et vie sociale	DGA	IB 1021 / IM 825
Responsable du service logement	Attaché	IB 810 / IM 664

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180926-lmc1H5550H1-DE Date de réception en Préfecture : 28/09/2018 Date de Publication : 28/09/2018
---